



The Global Water Initiative
A Partnership Funded by the Howard G. Buffett Foundation



**ATELIER DE RESTITUTION DES ACTIVITES
DU PROJET GWI-BARRAGES
AUTOUR DU BARRAGE DE KANDADJI**

Tillabéri, 27 – 28 Avril 2011

RAPPORT GENERAL



Consultants - Facilitateurs :

- Abdoul Karim Mamalo
- Amadou Bachir





The Global Water Initiative
A Partnership Funded by the Howard G. Buffett Foundation

Le programme « Global Water Initiative » (GWI), financé par la Fondation Howard G. Buffett, cherche à relever le défi de fournir à long terme l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, ainsi que la protection et la gestion des services des écosystèmes et des bassins hydrographiques, au profit des plus pauvres et des plus vulnérables dépendant de ces services.

L'approvisionnement en eau dans le cadre du GWI se fait à travers la sécurisation de la ressource et le développement d'approches nouvelles ou améliorées de la gestion de l'eau, et s'intègre dans un cadre plus large qui traite de la pauvreté, du pouvoir et des inégalités qui touchent particulièrement les populations les plus pauvres.

Pour y parvenir, il faut allier une orientation pratique sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement avec des investissements visant à renforcer les institutions, augmentant la prise de conscience et l'élaboration de politiques efficaces.

Le consortium régional du GWI en Afrique de l'Ouest est composé des partenaires suivants :

- International Union for the Conservation of Nature (IUCN)
- Catholic Relief Services (CRS)
- CARE International
- SOS Sahel (UK)
- International Institute for Environment and Development (IIED)

Le programme du GWI en Afrique de l'Ouest couvre 5 pays : le Sénégal, le Ghana, le Burkina Faso, le Mali, et le Niger.

SIGLES ET ABREVIATIONS

ABN	Autorité du Bassin du Niger
AGR	Activité Génératrice de Revenu
ANDDH	Association Nigérienne pour la Défense des Droits de l'Homme
COFO	Commission Foncière
COFODEP	Commission Foncière départementale
COFOCOM	Commission Foncière communale
CNU	Coordination Nationale des Usagers du Bassin du Niger
CRAC-GRN	Cellule de Recherche Action Concertation en Gestion des Ressources Naturelles
DRAT/DC	Directeur Régional de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire
DRSP	Directeur Régional de la Santé Publique
GWI	Global Water Initiative
IIED	Institut International pour l'Environnement et le Développement
HCAVN	Haut Commissariat à l'Aménagement de la Vallée du Niger
PGES	Plan de Gestion Environnementale et sociale
PDL	Plan de Développement Local
PR	Plan de Réinstallation
PROGRES	Groupe d'Apprentissage sur la Gouvernance des Ressources en Eau au Sahel
SAMAN	Syndicat Autonome des Magistrats du Niger
SDR	Stratégie de Développement Rural
SDRP	Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de Pauvreté
SPR	Secrétariat Permanent Régional du Code Rural
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature

SOMMAIRE

SIGLES ET ABREVIATIONS.....	3
1 NOTE INTRODUCTIVE	5
1.1 Contexte et justification de l'atelier	5
1.2 Objectifs et résultats attendus de l'atelier	6
1.3 Démarche méthodologique	6
2 DEROULEMENT DE L'ATELIER.....	7
2.1 Mise en route.....	7
2.2 Présentations	7
2.3 Les travaux en groupes	13
2.3.1 Composition des groupes de travail	13
2.3.2 Cahiers des charges des groupes de travail	13
3 SYNTHESE DES TRAVAUX	14
3.1 Les interrogations et préoccupations persistantes.....	14
3.1.1 Des autorités coutumières.....	14
3.1.2 Des cadres centraux du HCAVN.....	15
3.1.3 De la société civile et des cadres régionaux et départementaux de Tillabéri	15
3.2 Les recommandations	15
4 CONCLUSIONS	17
5 ANNEXES.....	20
5.1 Annexe 1: Termes de Référence de l'atelier	20
5.2 Annexe 2: Agenda des travaux de l'atelier	22
5.3 Annexe 3 : Communiqué final de l'atelier	24
5.4 Annexe 4 : Les travaux de groupe.....	29
5.5 Annexe 5 : Communiqué final de l'atelier sur le partage des bénéfices (avril 2009)	33
5.6 Annexe 6 : Liste des participants de l'atelier de Tillabéri	35

1 Note introductive

1.1 Contexte et justification de l'atelier

La construction des barrages constitue une composante clé des stratégies de développement basées sur la maîtrise de l'eau et les infrastructures hydrauliques, particulièrement dans des pays faisant face aux incertitudes pluviométriques comme les pays sahéliens de l'Afrique Occidentale.

Historiquement, les gouvernements en Afrique de l'Ouest n'ont pas optimisé la conception et la gestion des barrages afin de réduire au minimum les impacts négatifs sur les populations locales et de maximiser les opportunités de développement pour les populations affectées. Mais récemment, le partage des bénéfices a été au cœur des réflexions internationales sur les moyens de développement et de gestion durable des grands barrages, ainsi que de répartition plus équitable des bénéfices et des coûts au sein de la société.

Cela s'explique en partie parce que les principes d'un partage équitable des bénéfices sont incarnés dans plusieurs mouvements solidaires plus larges en faveur du développement durable et d'une réforme de la gouvernance du secteur de l'eau qui émergent à travers le monde. Dans ce sens, les lignes directrices de la Banque Mondiale et les recommandations de la Commission Mondiale des Barrages font aujourd'hui référence dans la recherche de plus d'équité dans la gestion des barrages, en donnant une place importante à la prise en compte des intérêts des populations affectées par les grandes infrastructures de développement.

Pour contribuer au débat sur le partage équitable des bénéfices autour des réservoirs de barrage en Afrique de l'Ouest, le consortium UICN/IIED a mis en œuvre le projet régional « **Utilisation multiple et partage équitable des bénéfices autour des réservoirs de barrage** » avec l'appui financier de la Fondation Howard Buffett dans le cadre du « Global Water Initiative (GWI) » en Afrique de l'Ouest. Les pays bénéficiaires sont le Niger, le Burkina Faso, le Mali, le Sénégal et récemment la Guinée.

Pour la première phase du projet GWI-Barrages (2009-2012), trois principaux objectifs ont été fixés :

- *Objectif 1 : l'utilisation multiple et le partage des bénéfices sont mis en pratique dans les bassins pilotes sélectionnés, à travers l'implication de toutes les parties prenantes.*
- *Objectif 2 : les bailleurs, investisseurs et gouvernements, sont mieux informés sur les programmes de gestion intégrée des ressources en eau et les appuient.*
- *Objectif 3 : les institutions en charge des barrages et les organismes de bassin intègrent les mécanismes d'utilisation multiple et de partage des bénéfices dans leurs politiques et stratégies.*

Lors de la première année (2009-2010), le consortium UICN/IIED a lancé un processus d'apprentissage autour de six (6) barrages existants en Afrique de l'Ouest (deux au Sénégal, un au Mali et trois au Burkina Faso) avec la réalisation d'études de référence concernant l'expérience de recasement et le partage des bénéfices dans les processus de mise en œuvre des barrages, ainsi qu'une évaluation des opportunités de développement offertes suite à leur construction, et la manière dont celles-ci sont gérées.

Parallèlement à ces activités autour de barrages existants, le projet GWI-Barrages propose son appui pour accompagner les programmes des trois barrages en projet sur le fleuve Niger : Kandadji au Niger, Taoussa au Mali et Fomi en Guinée.

En ce qui concerne le barrage de Kandadji, UICN/IIED travaillent en collaboration avec le Haut Commissariat à l'Aménagement de la Vallée du Niger (HCAVN) qui est la structure responsable de la mise en œuvre du Programme Kandadji de Régénération des Écosystèmes et de Mise en valeur de la vallée du Niger (P-KRESMIN). Au cours de l'année 2009-2010, quatre (4) chantiers ont été lancés :

- Etude de base sur les conditions d'existence des populations de Kandadji – Etat initial
- Etude sur le partage des bénéfices issus de la vente de l'électricité de Kandadji
- Formation des acteurs judiciaires sur le processus d'expropriation pour cause d'utilité publique
- Confection d'une plaquette d'information sur le processus d'expropriation pour cause d'utilité publique

L'Atelier de Tillabéri les 27 et 28 Avril 2011, faisant l'objet du présent rapport, a permis la restitution de ces quatre études aux principaux acteurs du processus Kandadji.

1.2 Objectifs et résultats attendus de l'atelier

L'objectif principal de l'atelier était de présenter et restituer aux partenaires et acteurs concernés (nationaux et étrangers) les différents travaux réalisés autour de Kandadji dans le cadre du projet GWI-Barrages. Cela devait permettre aux participants de connaître les conclusions atteintes et d'engager des réflexions sur les perspectives à court ou moyen termes du processus de mise en œuvre du programme Kandadji.

Le résultat attendu était un ensemble de recommandations qui ressortiraient des débats amorcés par la restitution des études et de l'analyse de la situation actuelle par rapport aux préoccupations et recommandations formulées dans « l'étude sur l'analyse de la gestion des bénéfices autour de la future retenue du barrage de Kandadji » (Aladoua, mars 2009).

Ces recommandations permettraient ensuite de proposer des pistes d'actions à mettre en œuvre dans la zone de Kandadji pour l'année 2011-2012, avec comme vision l'accompagnement des populations dans le processus de déplacement/recasement et le partage équitable des bénéfices autour du futur réservoir.

1.3 Démarche méthodologique

Pour atteindre ces résultats en deux jours de discussions avec des participants d'horizons et de profils divers et n'étant pas forcément aux mêmes niveaux d'appropriation du processus, les organisateurs et les facilitateurs de l'atelier ont adopté la démarche suivante :

- a. Les rapports d'étude ont été distribués à tous les participants alphabétisés une semaine avant l'atelier ;
- b. Les discussions étaient conduites, non pas sur les contenus détaillés des différents rapports, mais essentiellement sur le fil conducteur de l'atelier, c'est-à-dire les modalités opérationnelles pour un accompagnement efficace des populations dans le processus de déplacement/recasement et le partage équitable des bénéfices autour du futur barrage ;

- c. Tous les exposants, notamment le HCAVN, le représentant du GWI-Barrages et les consultants ont préparé des exposés succincts de 10 minutes maximum répondant aux préoccupations exprimées au point b. précédent ;
- d. Les participants étrangers, notamment les gestionnaires des barrages de Taoussa au Mali et Fomi en Guinée, vivant des expériences de barrages similaires, ont eu l'occasion de partager leurs points de vue respectifs ;
- e. Une trame de questions émergentes devant servir de points de convergence pour les débats a été extraite et finalisée par les facilitateurs pour servir de support aux discussions, notamment dans les travaux de groupes ;
- f. Il a été consacré suffisamment de temps (plus d'une demi-journée) aux travaux en groupes pour prendre en charge les questions émergentes inscrites aux cahiers des charges des groupes de travail et faire les recommandations nécessaires au bon accompagnement du processus de partage des bénéfices.

Un dispositif de traduction simultanée Français-Djerma a été mis en place pour permettre la traduction lors des débats étant donnée l'importante participation des représentants des populations locales qui ne parlent pas le français. Ce dispositif a été choisi comme tel au vu de l'extrême sensibilité du sujet et de l'enjeu d'une telle rencontre qui exigent que tous les acteurs puissent s'exprimer et participer activement aux discussions.

2 Déroulement de l'atelier

2.1 Mise en route

L'ouverture solennelle des travaux a été présidée par le Gouverneur de la Région de Tillabéri, entouré pour la circonstance d'un panel de personnalités dont le Secrétaire Général du Haut Commissariat à l'Aménagement de la Vallée du Niger (HCAVN), le Secrétaire Général de la Région de Tillabéri, le coordinateur régional du projet GWI-Barrages et représentant de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), le Préfet du département de Tillabéri, l'Administratrice Déléguée de la Commune Urbaine de Tillabéri, ainsi que le Chef de canton de Sakoirra.

La cérémonie officielle a été successivement marquée par l'allocution de bienvenue de l'administratrice déléguée de la commune urbaine de Tillabéri, commune hôte de l'atelier, le discours introductif du coordinateur régional du GWI-barrages, puis l'allocution d'ouverture du Gouverneur de la région.

Après le retrait des officiels, les règles de jeux ont été soumises par les facilitateurs et adoptées par les participants, notamment les conditions de séjour des participants à Tillabéri et la démarche méthodologique pour la conduite des travaux en prenant en compte le facteur temps limitant.

2.2 Présentations

Au cours des deux jours de travaux, les participants ont successivement suivi des communications ainsi qu'une projection d'un film documentaire sur l'expérience de dialogue régional autour des grands barrages en Afrique de l'Ouest.

1) La présentation de l'état d'avancement du programme Kandadji

La communication a commencé par un historique :

- la construction d'un barrage à Kandadji a été envisagée au milieu des années 1970, dans un contexte économique marqué par la recherche de l'autosuffisance alimentaire et la lutte contre la crise de l'énergie ;
- la revue des options antérieures envisagées a été opérée ensuite pour prendre en compte la dégradation des écosystèmes de la vallée du fleuve Niger, notamment celle des débits d'étiage ;
- l'option d'un projet répondant aux nouvelles exigences de viabilité économique et environnementale, suite à l'étude de faisabilité menée en 1998, a été adoptée.

Ensuite, s'en est suivie la description du programme « Kandadji » qui a pour objet la construction du barrage et des ouvrages annexes, l'aménagement et l'appui à la mise en valeur d'un périmètre irrigué de 45 000 h à l'horizon 2034, et la construction d'une centrale hydro-électrique.

Le Programme « Kandadji » de Régénération des Ecosystèmes et de Mise en valeur de la vallée du Niger (P-KRESMIN) est un programme d'appui à la Stratégie Accélérée de Développement et de Réduction de la pauvreté (SDRP) au Niger. Ce Programme, un des quatre (4) Programmes sectoriels prioritaires de la Stratégie de Développement Rural (SDR), est financé par l'Etat du Niger et plusieurs bailleurs de fonds. Le Haut Commissariat à l'Aménagement de la Vallée du Niger (HCAVN) est une administration de mission chargée de sa mise en œuvre. La maîtrise d'ouvrage déléguée est assurée par une Unité d'Exécution du Programme (UEP) qui est placée sur le terrain. L'objectif sectoriel du P_KRESMIN est de « contribuer à la réduction de la pauvreté », grâce à la régénération du milieu naturel, l'amélioration de la sécurité alimentaire et la couverture des besoins en énergie. Son objectif spécifique est « d'assurer la régénération des écosystèmes fluviaux et l'augmentation des productions agricoles et d'énergie ». Ce Programme, dans sa phase en cours, comporte trois composantes qui sont :

- i. Le Barrage et ses ouvrages annexes ;
- ii. Le Programme environnemental et socioéconomique (Phase d'urgence) ;
- iii. La Gestion du Programme.

2) La présentation du projet GWI-Barrages

Après avoir brièvement rappelé le contexte régional concernant les grands ouvrages en Afrique de l'Ouest, avec notamment 150 grands barrages construits ayant affecté plus de 250 000 personnes pour un bilan de déplacement mitigé, la présentation s'est appesantie sur les principaux enjeux liés à ces vastes chantiers à savoir comment faire des populations locales de vraies bénéficiaires pendant toute la durée de vie d'un projet.

C'est dans ce contexte que le projet GWI-Barrages propose son appui aux acteurs concernés par le programme Kandadji au Niger en proposant depuis 2009 des activités d'apprentissage par la mise en œuvre de diverses études pour dégager des pistes d'actions. Qui aura accès aux ressources et sous quelles conditions ? Quel sera le rôle des différents acteurs ? Quels sont les types de défis en rapport avec l'accès aux ressources ? Est-il possible d'anticiper sur cette mutation et comment ?

La problématique du foncier est au cœur des préoccupations et le droit des populations par rapport au processus de compensation suite à leur déplacement pour cause d'utilité publique doit être connu et reconnu pour assurer le bon déroulement de ces grands changements dans leur vie. Quelle approche pour cela ?

Le plan de développement local devra répondre aux attentes des recasés et une des solutions pour cela pourrait être de recevoir une partie des bénéfices monétaires tirés de la

vente de l'électricité de la future centrale par l'intermédiaire d'un fond de développement local. Quel mécanisme et quels montages financier, institutionnel et juridique pour cela ?

Une participation active des usagers dans la gestion des ressources naturelles créées par la retenue pourrait être la garantie pour permettre l'usage multiple de l'eau et donc un partage équitable des bénéfices autour du réservoir. Un comité de gestion participatif est une proposition à étudier...

La présentation a permis de poser des bases de réflexion et de donner quelques références, comme par exemple l'élaboration de standards et principes définis par la Commission Mondiale des Barrages (CMB), la Banque Mondiale (BM) et la Banque Africaine de Développement (BAD), pour pouvoir préparer au mieux la construction du barrage de Kandadji, qui, avec les barrages de Taoussa au Mali et Fomi en Guinée, constituent la priorité de l'ABN sur le fleuve Niger, mais qui affecteront aussi par la force des choses au moins 120 000 personnes.

3) La présentation des rapports d'études menées par les consultants

a) L'étude de base sur les conditions d'existence des populations de la zone du barrage de Kandadji (Dr Hambally)

Après avoir donné un aperçu sur les différents états de vulnérabilité des populations proposés dans le rapport, le consultant a expliqué la méthodologie utilisée et présenté les principaux résultats de ses enquêtes sur le terrain en précisant l'accent mis sur les appréhensions des communautés par rapport à l'indemnisation et la réinstallation des populations déplacées. Il ressort notamment de cette étude que les populations des zones concernées par le barrage sont plus vulnérables à Téra qu'à Tillabéri et que les zones à déplacer sont autant vulnérables que les zones hôtes, en dépit d'importantes ressources naturelles que recèlent les zones à déplacer.

Par rapport à l'accès à l'information, l'étude a fait ressortir que les populations possèdent de nombreuses informations sur l'indemnisation et la réinstallation des populations mais qu'elles continuent à s'interroger sur les modalités de cette indemnisation.

Les discussions qui ont suivi la présentation ont été houleuses et ont fait ressortir les limites du document, notamment par rapport à la définition des indicateurs utilisés. L'UICN a précisé qu'un comité de suivi a encadré la mise en œuvre de l'étude depuis son démarrage et qu'il se réunira juste après l'atelier pour apporter les derniers commentaires sur le rapport en vue de sa finalisation.

A la fin des discussions, un des consultants de l'équipe (Maître Aladoua Saadou) a rappelé les questions soulevées par l'étude sur le partage des bénéfices de mars 2009, notamment concernant le statut des terres aménagées et le cas particulier de la transhumance, questions qui n'ont pas eu de réponses jusqu'à présent et qui engendrent beaucoup de questionnements au sein des populations.

b) L'étude sur le partage des bénéfices issus de la vente de l'électricité du barrage de Kandadji (Cabinet Maïna Boukar)

Le rapport a permis d'apporter un éclairage sur les aspects juridiques, institutionnels et financiers concernant les modalités opérationnelles du partage des bénéfices de la vente d'électricité de Kandadji avec les futures populations déplacées et affectées de la zone du barrage. L'étude a essayé d'apporter des réponses aux questions suivantes (i) est-ce que

l'électricité de Kandadji s'inscrit dans les choix énergétiques du Niger ? (ii) quel montage institutionnel est prévu pour la production et la vente de l'électricité de Kandadji ? (iii) quelles sont les prévisions de production d'énergie du barrage de Kandadji, les taux de rentabilité interne, les prix du marché et le montage financier général de l'investissement prévu par les études actuelles ? (iv) quelle est la faisabilité d'une taxation et quelles sont ses implications financières et économiques sur le prix de vente en gros ?

Les principales conclusions sont les suivantes :

- Oui, il y a des dispositions dans la Constitution Nigérienne, à l'image du domaine minier, pour permettre un tel partage des bénéfices issus de la vente de l'électricité avec les populations riveraines du réservoir ;
- La Constitution délègue une partie des recettes tirées de la mise en valeur des ressources naturelles aux collectivités au sein desquelles sont menées ces activités, il devrait en être donc ainsi pour les recettes de l'Etat qui seront générées par l'exploitation de la centrale hydroélectrique de Kandadji ;
- L'hypothèse d'un prélèvement de 2 à 3% avec un prix de vente de 20-30 CFA/KWh pourrait permettre de générer entre 200 et 300 millions de CFA par an. Ces fonds seraient versés dans un fonds de développement local créé à cet effet et géré directement par les représentants des communautés des zones concernées et l'étude fait des propositions de démarche dans ce sens.

Les discussions qui ont suivi la communication ont été très intéressées et ont abordé les points suivants :

- Le lien entre les textes sur les ressources naturelles et la loi sur l'électricité ;
- Les critères de fixation du taux pour la taxe et le mode de gestion des fonds générés par celle-ci ;
- Le type de partenariat public-privé qui pourrait être gagnant.

c) Le rapport de capitalisation du processus de formation des acteurs judiciaires sur le processus d'expropriation pour cause d'utilité publique (CRAC-GRN)

La communication a fait ressortir que l'expropriation pour cause d'utilité publique est régie par des textes législatifs et réglementaires très peu connus des magistrats puisque très peu appliquée. Elle implique, dans son initiation et sa mise en œuvre, l'intervention de plusieurs acteurs et notamment les autorités administratives, les magistrats et les auxiliaires de justice. Afin que tout ce processus d'expropriation/indemnisation (compensation, indemnisation, déplacement et réinstallation des populations) se fasse selon les règles de droit, dans la paix et l'équité, le Syndicat Autonome des Magistrats du Niger (SAMAN) s'est proposé de renforcer les capacités des acteurs de la chaîne judiciaire, maillons essentiels dans la mise en œuvre de cette entreprise, à travers des formations destinées aux différents profils d'acteurs, chacun en fonction de sa mission et de ses besoins et attentes.

L'opération a été déclinée en trois composantes, à savoir : l'induction d'une plate forme de dialogue entre les acteurs ; les formations des différents groupes sur le cadre juridique de l'expropriation pour cause d'utilité publique ; et l'identification et la production des outils de travail pour chacun des acteurs.

La dynamique a évolué en un véritable groupe d'apprentissage où beaucoup de leçons ont été apprises, notamment concernant :

- ✓ la mobilisation d'acteurs concernés par un ensemble d'enjeux et de défis communs ;
- ✓ la stratégie de renforcement des capacités des acteurs ;
- ✓ la place et le rôle de dialogue dans un processus de développement ;
- ✓ les rôles et responsabilités des acteurs ;

- ✓ l'arrimage entre les acteurs étatiques, ceux des collectivités et de la société civile.

Le processus a permis de renforcer les capacités des différents acteurs pour bien assumer leurs rôles collectifs et individuels. Il a fait prendre conscience, aux uns et aux autres, de l'immensité de la tâche, de sa complexité, et de la nécessité d'une étroite collaboration entre eux.

Déjà, avant terme, la dynamique a induit la mise en œuvre d'activités clé qui, si elles n'étaient pas réalisées, pourraient avoir des conséquences dramatiques, comme bloquer le processus d'expropriation. C'est le cas de la mission des magistrats dans la zone pour bien expliquer le contenu des textes régissant l'expropriation pour cause d'utilité publique et celle de la production des pièces d'état civile nécessaires pour les populations affectées.

En termes de résultats atteints, on peut relever les points suivants :

- ✓ Forte mobilisation des acteurs sur le terrain (autorités administratives et coutumières, services de l'Etat, expropriés, etc.) et des décideurs de haut niveau (Ministre de la Justice, HCAVN, etc.) ;
- ✓ Constats par les acteurs que le cadre législatif trace les grandes lignes, mais son application pratique exigera beaucoup de discussions et l'utilisation du sens commun ;
- ✓ Besoin réel de concertation clairement senti à tous les niveaux pour que les acteurs se connaissent mieux et que les rôles soient plus clairs ;
- ✓ Manque d'une présence forte d'une société civile organisée dans la zone ;
- ✓ Valorisation des outils existants (fiches de la COFO, PV de conciliation) ;
- ✓ Conception de nouveaux outils suite à l'expression des besoins (formulaires types pour les besoins de la procédure d'expropriation (ordonnances, divers imprimés, PV de conciliation...)) ;
- ✓ Compilation de tous les textes (lois, règlements, circulaires des différents ministères concernés) relatifs à l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Des recommandations et perspectives ont été dégagées :

- ✓ Mettre en place une plate forme de dialogue pouvant permettre de débattre des questions émergentes. La Commission Administrative de Conciliation est un cadre de discussion et prise de décision. Elle pourrait être renforcée dans ses réflexions par cette plate forme plus ouverte et libre de discussion ;
- ✓ Renforcer les capacités du SAMAN pour qu'il puisse apporter son appui aux acteurs concernés ;
- ✓ Proposer un suivi post projet pour l'ensemble des acteurs formés qui permettra la consolidation des acquis et une bonne évolution du processus de mise en œuvre ;
- ✓ Prendre en compte le changement probable des membres de la commission administrative avec les élections ;
- ✓ Concevoir et mettre en forme d'autres outils utiles et de qualité qui nécessitent un investissement en temps, de fonds et de ressources humaines additionnelles ;
- ✓ Communiquer et diffuser les résultats atteints par un produit 'attrayant et accessible'.

La dynamique a suscité beaucoup d'espoir et d'expression de besoins de la part de l'ensemble des acteurs et révèle la nécessité de poursuivre l'accompagnement des parties prenantes.

- d) La plaquette d'information et de sensibilisation des acteurs sur le processus d'expropriation et d'indemnisation des populations affectées (CRAC-GRN)

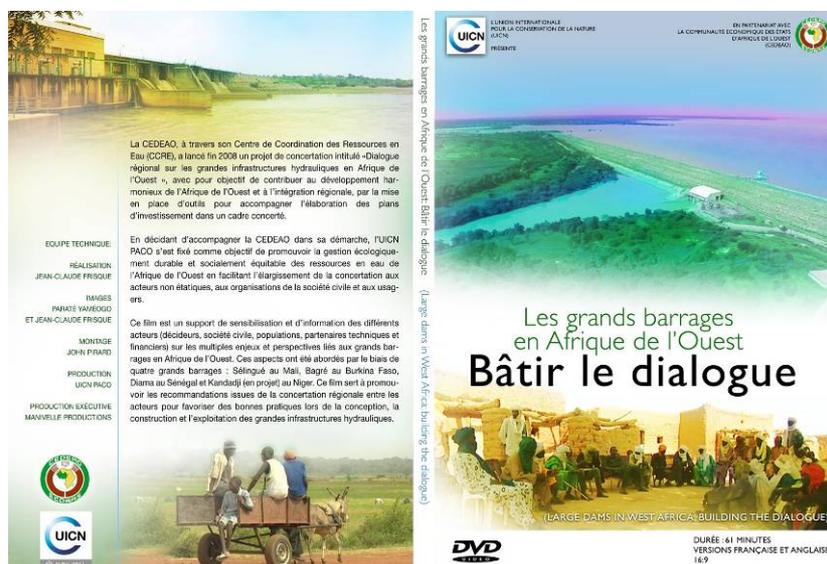
Cette présentation a été brève et couplée avec la précédente. L'activité n'étant pas terminée, le consultant a rappelé les grandes lignes du travail et les résultats et produits visés. Il s'agit de la conception et de la diffusion de deux supports de communication : un guide pratique d'information, sous forme de questions/réponses illustré et bilingue (français et Djerma/Sonray), ainsi qu'une plaquette d'information pour le grand public en français.

Dans leur conception, ces deux supports seront des outils pour enrichir le panel d'outils de communication destinés à tous les acteurs dont les pouvoirs publics et les services techniques ainsi que les populations expropriées et/ou déplacées. Ils doivent rendre explicite les engagements de l'Etat et des collectivités vis-à-vis des citoyens, notamment en ce qui concerne : (i) les droits d'indemnisation fixés par la loi et les processus juridiques et administratifs, (ii) les provisions prévues par les plans locaux de développement. De façon claire, ils sont destinés à répondre aux principales interrogations des personnes concernées par le programme Kandadji, des pouvoirs publics comme de tous les citoyens.

4) La projection du film documentaire sur l'expérience du dialogue régional autour des grands barrages en Afrique de l'Ouest (Initiative CEDEAO)

La CEDEAO, à travers son Centre de Coordination des Ressources en Eau (CCRE), a lancé fin 2008 une concertation à travers le projet «*Dialogue régional sur les grandes infrastructures hydrauliques en Afrique de l'Ouest*», avec pour objectif de contribuer au développement harmonieux de l'Afrique de l'Ouest et à l'intégration régionale, par la mise en place d'outils de concertation pour accompagner l'élaboration des plans d'investissement dans un cadre concerté.

En décidant d'accompagner la CEDEAO dans sa démarche, l'UICN s'est fixé comme objectif de promouvoir la gestion écologiquement durable et socialement équitable des ressources en eau de l'Afrique de l'Ouest en facilitant l'élargissement de la concertation aux acteurs non étatiques, aux organisations de la société civile et aux usagers.



Le film documentaire projeté lors de l'atelier est un support de sensibilisation et d'information sur les multiples enjeux et perspectives autour des grands barrages en Afrique de l'Ouest. Par l'intermédiaire de quatre sites retenus pour la réalisation, Sélingué au Mali, Bagré au Burkina Faso, Diama au Sénégal et Kandadji au Niger, il sert à promouvoir le dialogue et les recommandations issues de la concertation régionale entre les divers acteurs (panel d'experts indépendants, représentants des Etats, des organismes de bassin et de la société

civile) pour favoriser des bonnes pratiques, et notamment un partage équitable des bénéfices, lors de la conception, la construction et l'exploitation des grands ouvrages.

Au cours des travaux en plénière, des discussions très riches et houleuses ont caractérisé l'appréciation des différentes présentations. Les travaux en groupes qui ont suivi ont permis aux participants d'approfondir les réflexions entamées en plénière.

2.3 Les travaux en groupes



2.3.1 Composition des groupes de travail

Trois groupes de travail se sont constitués en tenant compte de la provenance des participants, de leurs profils respectifs et de la nécessité d'équilibrer les effectifs. C'est ainsi que la soixantaine de participants s'est volontairement inscrite dans les trois groupes de travail selon une répartition qui prend en compte et mixe les catégories socioprofessionnelles.

2.3.2 Cahiers des charges des groupes de travail

Les trois groupes de travail constitués ont pris respectivement en charge les thématiques majeures suivantes :

- **Le groupe 1** (Président : Saley Baouna SG Préfecture de Téra, Rapporteurs : Seyboune Abdoulaye DRAT/DC et Garba Adamou DRSP) s'est occupé des thèmes issus de la lecture du rapport de l'étude de base sur les conditions d'existence des populations de la zone du barrage de Kandadji. Il s'agit :
 1. De l'établissement d'une situation de référence ;
 2. De l'appréciation de critères d'évaluation du niveau de vie des ménages ;
 3. De la mise en place d'un Système d'Informations Géographiques sur les conditions d'existence des populations ;
 4. Des conséquences environnementales, économiques, sociales et culturelles liées au barrage, y compris les conséquences liées à l'expropriation pour cause d'utilité publique, le déplacement involontaire et la réinstallation des populations.

- **Le groupe 2** (Président : Issoufou Ide SG/HCAVN, Rapporteur : Hamani Abdou SP COFODEP Téra) a travaillé sur les thèmes issus du rapport de l'étude sur le partage des bénéfices issus de la vente de l'électricité du barrage de Kandadji. Il s'agit :
 1. Du concept de service public et de délégation de service public ;
 2. De la dimension du Partenariat Public Privé et ses implications dans la mise en œuvre du processus ;
 3. Du schéma de financement et de mobilisation des ressources financières ;
 4. Du sens et la portée de l'approche Build Own Operate and Transfer et ses implications dans la mise en œuvre du processus ;
 5. Des modalités de constitution et de fonctionnement des Fonds de Subvention aux Investissements.

- **Le groupe 3** (Président Saadou Aladoua, Président du Tribunal de Grande Instance de Tillabéri, Rapporteur : Maman Sani Laouali, représentant ANDDH) a pris en charge des thèmes tirés du rapport de l'étude de base sur les conditions d'existence des populations de la zone du barrage de Kandadji, du rapport d'étude sur le partage des bénéfices issus de la vente de l'électricité du barrage de Kandadji et du rapport de capitalisation du processus de formation des acteurs judiciaires sur le processus d'expropriation pour cause d'utilité publique. Il s'agit de :
 1. Du statut des terres aménagées et les modalités de leur gestion ;
 2. Des modalités de mise en œuvre des redevances de l'Etat au profit des collectivités ;
 3. Des modalités de mise en place de l'Accord Etat - Société privée – Collectivités territoriales - Populations ;
 4. Du rôle des différents acteurs dans la mise en œuvre des modalités d'expropriation pour cause d'utilité publique.

3 Synthèse des travaux

A l'issue des deux jours de travaux qui se sont déroulés en trois sessions plénières et deux sessions en groupes, bouclées par la projection du film sur l'expérience du dialogue régional autour des grands barrages en Afrique de l'Ouest, des interrogations et des recommandations ont été formulées par les participants.

3.1 Les interrogations et préoccupations persistantes

La nature et la complexité des sujets traités ont laissé des questions encore fortes dans l'esprit de certains groupes participant à l'atelier. Ces préoccupations sont d'autant plus importantes qu'elles méritent que des réponses précises soient rapidement apportées au cas par cas par le HCAVN et ses partenaires dans les actions futures à mettre en œuvre autour du programme Kandadji.

3.1.1 Des autorités coutumières

- Quelle est la date précise de démarrage des travaux ?
- Quelle est la situation réelle par canton des superficies concernées par les travaux ?

- Quel sera l'impact des nouvelles maladies hydriques sur les populations et comment se préparer à cet effet ?
- Quel est le niveau d'implication des autorités coutumières ?
- Quelle évaluation peut-on véritablement faire du manque à gagner des populations touchées par le processus de construction du barrage ? et comment le prendre en compte ?

3.1.2 Des cadres centraux du HCAVN

- Quelles seraient les conséquences du prélèvement des taxes sur le prix du Kwh ?
- Revoir la situation de référence en prenant en compte les critères standards définis par l'Etat du Niger ainsi que la taille et la conformité de l'échantillon support de cette évaluation, et redéfinir la notion de vulnérabilité;
- Insister sur la nécessité de mettre toutes les lois de la République en conformité avec les grandes orientations de la Constitution, notamment en ce qui concerne les potentiels bénéfiques générés par la vente de l'électricité de Kandadji ;
- Si les terres aménagées sont classées domaine public de l'Etat, est-ce que l'inaliénabilité des terres ne risquerait pas d'être un handicap dans les modalités de leur exploitation ?
- L'implication des forces de défense et de sécurité telle qu'elle est envisagée dans la conduite du processus doit être suffisamment encadrée aux fins de prévenir tous risques de dérapage.

3.1.3 De la société civile et des cadres régionaux et départementaux de Tillabéri

- Quel sera le statut exact des terres aménagées à la mise en exploitation des ouvrages ?
- Quel est le niveau d'implication des représentants de la société civile ?
- A-t-on suffisamment pris en compte la dimension des conflits liés à la gestion des ressources naturelles ainsi que les mécanismes de leur prévention et de leur gestion ?
- Renforcer le niveau d'implication des institutions du Code Rural (COFO de base, de communes et de départements et Secrétariat Permanent Régional) chargées de la mise en œuvre de la politique foncière au Niger ;
- Comment faire réellement profiter aux collectivités territoriales des bénéficiaires des ristournes et prévenir les cas éventuels de détournement de ressources publiques qui seront massivement mises à la disposition des communes, départements et de la région ?

3.2 Les recommandations

Au vu de riches discussions qui ont émaillé les deux jours de travaux, un total de dix sept (17) recommandations ont été adoptées par les participants dont huit (8) directement à l'endroit du Haut Commissariat à l'Aménagement de la Vallée du Niger et ses partenaires, et neuf (9) à l'endroit du gouvernement.

➤ ***Au Haut Commissariat à l'Aménagement de la Vallée du Niger et à ses partenaires :***

1. S'inspirer des indicateurs et critères de la stratégie de Développement et de Réduction de la Pauvreté (SDRP) et de la Stratégie de Développement Rural (SDR) pour établir une situation de référence du niveau de vie des futures populations

affectées et faire le lien avec les indicateurs de perception du bien-être des populations établis dans l'étude de base du consultant en vue de mettre en place les mécanismes adéquats de suivi pour évaluer l'impact de la réalisation du barrage sur les conditions d'existence des populations ;

2. Accélérer la mise en œuvre efficace des activités prévues dans les différents plans tels que le PGES ou Plan de Gestion Environnemental et Social, le PDL ou Plan de Développement Local, le PR ou Plan de Réinstallation avec une implication accrue des populations et de la société civile ;
3. Renforcer de façon opérationnelle le dialogue entre tous les acteurs (administrations, pouvoirs publics, élus locaux et nationaux, populations affectées par le barrage de Kandadji, comités P-KRESMIN, etc.) afin de sensibiliser les différentes parties concernées sur le partage des bénéfices dans le cas de l'expropriation, du déplacement involontaire et de la réinstallation des populations concernées ;
4. Contribuer au renforcement de capacités des comités villageois P-KRESMIN par la formation, l'information et la sensibilisation et leur accompagnement tout au long du processus de mise en œuvre du programme Kandadji (organisation de rencontres périodiques régulières, établissement de PV des réunions) ;
5. S'inspirer de l'expérience en matière de statut et de gestion des AHA au Niger et de barrages des autres pays pour une relecture de la loi portant sur le statut des terres aménagées par la puissance publique ;
6. Veiller à la mise en œuvre d'une structure adéquate de gestion de la retenue de Kandadji qui prenne en compte l'usage multiple des ressources naturelles et le partage équitable des bénéfices et implique les populations dans la satisfaction de leurs besoins ;
7. Privilégier autant que faire se peut, les populations affectées par le Programme, dans l'attribution des terres aménagées à titre de mesures compensatoires et accompagner ce processus par un appui technique et matériel à ces populations en vue de la mise en valeur adéquate de ces espaces ;
8. Veiller à ce que la construction du barrage contribue à l'amélioration de la qualité et des conditions de vie des populations démunies, notamment pour les jeunes par la création d'emplois temporaires et permanents de manœuvres, techniciens, autres activités induites par la construction du barrage pendant la période des travaux et après par le développement des activités du petit commerce des femmes ;

➤ **Au gouvernement :**

9. Tirant les leçons de certaines mauvaises expériences vécues dans certains domaines, notamment celui de l'eau, dans la gestion du service public et de la délégation du service public, veiller à la mise en application effective de toutes les clauses et procédures prévues par les textes en vigueur, notamment celles de la loi 2003-004 du 31 Janvier 2003 portant Code de l'électricité qui définissent le service public comme la mission de garantir un approvisionnement permanent et continu pour la sécurisation de la fourniture en énergie électrique dans les meilleures conditions de qualité et de prix et assurer le respect des principes d'égalité de traitement et d'accès aux services de l'électricité sur l'ensemble du territoire ;

10. Entretenir une large campagne d'information et de sensibilisation des acteurs quant au sens, aux implications et aux enjeux liés au service public dans la fourniture de l'énergie électrique ;
11. Faire efficacement jouer à l'Autorité de Régulation Multisectorielle sa mission de contrôle régalien, notamment pour ce qui est de veiller à l'équilibre économique et financier du secteur de l'énergie électrique, préserver les conditions économiques nécessaires à sa viabilité et sauvegarder les intérêts des consommateurs en assurant la protection de leurs droits pour ce qui concerne le prix, la fourniture et la qualité de l'énergie électrique ;
12. Considérant les nombreux avantages liés au partenariat public privé qui offre l'opportunité de réduction des coûts d'investissement pour l'Etat, de prospecter toutes les possibilités de partenariat et de retenir celles qui présentent les meilleures garanties d'un investissement sûr, fiable et durable pour le pays ;
13. Instituer un prélèvement de 2 à 3 % des bénéfices tirés de la vente de l'électricité de la centrale de Kandadji pour alimenter un fonds d'investissement au profit des communautés locales affectées selon une clef de répartition qui prenne en compte les différents niveaux de collectivités territoriales bénéficiaires et les exigences liées à la solidarité nationale. Cette opportunité de financement ne devrait en aucun cas soustraire l'Etat de son devoir de pourvoir à des financements additionnels au profit des mêmes populations ;
14. Prévoir un dispositif participatif et inclusif de gestion et de suivi évaluation des fonds affectés aux communautés locales aux fins de garantir la transparence et la bonne gouvernance dans la gestion des ressources mises à la disposition des populations ;
15. Veiller à la formation des cadres et conseillers élus des collectivités territoriales de la zone en vue de la conception et de la mise en œuvre des Plans de Développement Communal qui prennent en compte les retombées positives de l'exploitation du barrage dans le cadre du partage des bénéfices et de l'amélioration du bien être des populations ;
16. Dans la perspective de concevoir les meilleurs rapports possibles avec les autres acteurs de la gestion du bassin, bien définir la place et le rôle des collectivités locales et des autorités coutumières dans le montage prévu pour la gestion des ouvrages ;
17. Encourager la mise en commun des moyens par le biais de l'intercommunalité pour une gestion optimale des ressources mises à la disposition des collectivités territoriales.

4 Conclusions

D'une façon générale, on peut relever qu'au cours des plénières et des travaux en groupes, les réflexions se sont déroulées dans une atmosphère de cordialité positive et de compréhension mutuelle ayant permis de boucler l'agenda des travaux dans des délais serrés. Les sujets évoqués étaient relativement complexes au vu des enjeux de chacun d'eux, mais aussi au regard du niveau de compréhension et d'appropriation des problèmes par les participants.

Les participants se sont longuement préoccupés des questions relatives à l'accompagnement d'un tel processus et à la nécessité pour les acteurs de veiller au respect des échéances pour maximiser les chances de succès du vaste programme Kandadji, notamment à cette étape d'expropriation et de déplacement des populations qui sont suffisamment chargées d'émotion.

A travers les recommandations ci-dessus, les participants ont voulu ouvrir des pistes pour servir d'ossature à l'accompagnement des partenaires, notamment UICN/IIED, dans le cadre du projet GWI-Barrages.

Le nombre prolifique ainsi que la pertinence des recommandations adoptées par les participants procèdent de la volonté de ceux-ci de s'approprier le processus et de marquer leur présence active dans sa mise en œuvre.

Ces recommandations pourraient servir aussi de point d'appui pour tous les autres acteurs gravitant autour du Haut Commissariat à l'Aménagement de la Vallée du Niger (HCAVN), dont le gouvernement du Niger et les acteurs de la société civile qui réclament majoritairement une plus grande implication dans le processus.

L'étude sur l'analyse de la gestion des bénéfices autour de la future retenue du barrage de Kandadji (Aladoua, mars 2009) avait dégagé le constat général selon lequel tous les acteurs rencontrés s'accordent à un accès à tous aux avantages du barrage. Il était aussi ressorti que les populations ont des préoccupations et des inquiétudes quant au partage des bénéfices de la future retenue, et qu'elles (déplacées comme hôtes) doutent d'une cohabitation pacifique et sécurisée.

La contribution de cette étude, ainsi que l'atelier de l'ABN sur le partage des bénéfices à Niamey en avril 2009 (voir le communiqué final en annexe 5), pourra être une bonne base comme outil pour les futurs organes de gestion afin de mieux prendre en compte les préoccupations des populations riveraines et leur accès aux bénéfices.

Au vue des résultats de la démarche adoptée depuis 2009 et suite aux débats lors du présent atelier de Tillabéri, plusieurs problématiques sont incontournables et méritent une attention particulière et suivie :

- ✓ La problématique liée au foncier et au statut des terres aménagées ;
- ✓ La problématique liée à la réadaptation des personnes qui seront affectées et qui vont perdre leur capital de production ;
- ✓ La problématique liée à la gestion des bénéfices de la retenue, de la forme de gestion et des acteurs qu'elle doit impliquer ;
- ✓ La problématique liée à l'accès des populations usagères des ressources naturelles de la zone aux bénéfices du barrage.

Certaines recommandations formulées en 2009 connaissent un début de mise en œuvre, mais d'autres non.

➤ *Les recommandations mises en exécution*

1. La mise en place des comités villageois même s'ils ont besoin d'un renforcement de capacités ;
2. Le partage équitable des bénéfices, avec l'étude sur le partage des bénéfices liés à la vente d'électricité ;
3. La création d'un département Environnement au sein du HCAVN.

➤ *Les recommandations n'ayant pas connu encore d'exécution*

1. L'indispensable révision des textes relatifs à la gestion de l'environnement ;

2. La mise en place d'une dynamique de réflexion et de soutien aux initiatives, au sein des communautés locales, avec un statut des terres aménagées établi et reconnu par tous ;
3. La création d'une société nationale du barrage de Kandadji et d'un comité de gestion participatif de la retenue ;
4. La redynamisation des structures des producteurs (pêcheurs, éleveurs, etc.).

D'ores et déjà, il apparaît que, partant des recommandations formulées depuis 2009 et dans le cadre de futures concertations, un programme d'activités peut être élaboré par les différents acteurs concernés, en proche collaboration avec le HCAVN, en tenant compte des pistes d'actions suivantes :

1. Continuer la réflexion pour la mise en place d'une structure de gestion de la retenue de Kandadji telle que recommandée par l'étude sur le partage des bénéfices (Aladoua, mars 2009) et les participants au présent atelier, afin d'assurer l'usage multiple des ressources naturelles, la résolution des conflits éventuels et le partage équitable des bénéfices. C'est le cas de la prise en compte des besoins des pêcheurs, des éleveurs pasteurs, des agriculteurs ;
2. Appuyer le renforcement des capacités des comités villageois P-KRESMIN afin de les rendre plus fonctionnels et créer un cadre de dialogue permanent au sein des communautés ;
3. Définir un cadre équitable (institutionnel, financier et juridique) et des mécanismes de partage des bénéfices sur la vente d'électricité de la future centrale, en créant un fonds de développement local fonctionnel afin de soutenir des initiatives locales ;
4. Continuer la mobilisation des acteurs du processus Kandadji, notamment ceux de la chaîne judiciaire, pour maintenir l'accompagnement du processus ;
5. Mettre en place un cadre de réflexion multi acteurs sur le statut légal des terres aménagées ;
6. Mettre en place un dispositif permanent de suivi du niveau de vie des populations, en cohérence avec les stratégies nationales (SDRP, SDR, etc) ;
7. Rassurer les chefs coutumiers dans leur mission originelle de représentants légitimes des populations et saisir toutes opportunités pour exploiter au mieux leurs potentiels de connaissance du milieu géographique ainsi que des communautés dans leurs compositions plurielles ;

Aussi, il est clairement ressorti la nécessité impérieuse d'une large campagne d'information et de sensibilisation des acteurs quant au sens, aux implications et aux enjeux liés au service public dans la fourniture de l'énergie électrique.

En somme, on rappellera avec force les préoccupations des participants qui ont fait ressortir la très forte nécessité de tenir mieux informés autant les bailleurs de fonds, les investisseurs et les gouvernements que les populations locales concernées par les programmes de gestion intégrée des ressources en eau et des autres ressources qui y sont liées. Renforcer le dispositif de communication et d'information, pour un partage d'opportunités au profit du grand public, sera la base d'une mise en œuvre du programme Kandadji acceptée de tous.

5 ANNEXES

5.1 Annexe 1: Termes de Référence de l'atelier

TDR ATELIER TILLABERI – 27 ET 28 AVRIL 2011
RESTITUTION DES ACTIVITES DU PROJET GWI-BARRAGES AUTOUR DE KANDADJI

1. Contexte

La construction des barrages constitue une composante clé des stratégies de développement basées sur la maîtrise de l'eau et les infrastructures hydrauliques, particulièrement dans des pays faisant face aux incertitudes pluviométriques comme les pays sahéliens de l'Afrique occidentale.

Historiquement, les gouvernements en Afrique de l'Ouest n'ont pas optimisé la conception et la gestion des barrages afin de réduire au minimum les impacts négatifs sur les populations locales et de maximiser les opportunités de développement pour les populations affectées. Mais récemment, le partage des bénéfices a été au cœur des réflexions internationales sur les moyens de développement et de gestion durable des grands barrages, ainsi que de répartition plus équitable des bénéfices et des coûts au sein de la société. Cela s'explique en partie parce que les principes d'un partage équitable des bénéfices sont incarnés dans plusieurs mouvements complémentaires plus larges en faveur du développement durable et d'une réforme de la gouvernance du secteur de l'eau qui émergent à travers le monde. Dans ce sens, les lignes directrices de la Banque Mondiale et les recommandations de la Commission Mondiale des Barrages font aujourd'hui référence dans la recherche de plus d'équité dans la gestion des barrages, en donnant une place importante à la prise en compte des intérêts des populations affectées par les grandes infrastructures de développement.

Pour contribuer au débat sur le partage équitable des bénéfices autour des réservoirs de barrage en Afrique de l'Ouest, le consortium IIED/UICN-PACO met en œuvre le projet régional « **Utilisation multiple et partage équitable des bénéfices autour des réservoirs de barrage** » avec l'appui financier de la Fondation Howard Buffett dans le cadre du « Global Water Initiative (GWI) » en Afrique de l'Ouest. Il s'agit des pays Niger, Burkina Faso, Mali, Sénégal et récemment Guinée.

Pour la première phase du projet GWI-Barrages (2009-2012), trois principaux objectifs ont été fixés :

- Objectif 1 : l'utilisation multiple et le partage des bénéfices sont mis en pratique dans les bassins pilotes sélectionnés, à travers l'implication de toutes les parties prenantes.
- Objectif 2 : les bailleurs, investisseurs et gouvernements, sont mieux informés sur les programmes de gestion intégrée des ressources en eau et les appuient.
- Objectif 3 : les institutions en charge des barrages et les organismes de bassin intègrent les mécanismes d'utilisation multiple et de partage des bénéfices dans leurs politiques et stratégies.

Lors de la première année (2009-2010), le consortium UICN/IIED a lancé un processus d'apprentissage autour de six (6) barrages existants en Afrique de l'Ouest (deux au Sénégal, un au Mali et trois au Burkina Faso) avec la réalisation d'études de référence concernant l'expérience de recasement et le partage des bénéfices dans les processus de mise en œuvre des barrages, ainsi qu'une évaluation des opportunités de développement offertes suite à leur construction, et la manière dont elles sont gérées.

Parallèlement à ces activités autour de barrages existants, le projet GWI-Barrages propose son appui pour accompagner les programmes des trois barrages en projet sur le fleuve Niger : Kandadji au Niger, Taoussa au Mali et Fomi en Guinée.

En ce qui concerne le barrage Kandadji, UICN/IIED travaille en collaboration avec le Haut Commissariat pour l'Aménagement de la Vallée du Niger (HCAVN) qui est la structure responsable de la mise en œuvre du Programme Kandadji de Régénération des Écosystèmes et de Mise en valeur de la vallée du Niger (P-KRESMIN). Au cours de l'année 2009-2010, quatre (4) chantiers ont été lancés :

- Etude de base sur les conditions d'existence des populations de Kandadji – Etat initial (Dr. Hambally)
- Etude sur le partage des bénéfices issus de la vente de l'électricité de Kandadji (Cabinet Maina Boukar)
- Formation des acteurs judiciaires sur le processus d'expropriation pour cause d'utilité publique (CRAC-GRN)
- Confection d'une plaquette d'information sur le processus d'expropriation pour cause d'utilité publique (CRAC-GRN)

2. Objectif et résultats attendus de l'atelier

L'objectif principal de l'atelier est de présenter et restituer aux partenaires et acteurs concernés (nationaux et étrangers) les différents travaux réalisés autour de Kandadji dans le cadre du projet GWI-Barrages. Cela leur permettra de connaître les conclusions atteintes et d'échanger avec les consultants.

Le résultat attendu est un jeu de recommandations qui ressortiront des débats amorcés par la restitution des études, et qui permettront de proposer des pistes d'actions à mettre en œuvre dans la zone de Kandadji pour l'année 2011-2012, avec comme vision l'accompagnement des populations dans le processus de déplacement/recasement et le partage équitable des bénéfices autour du futur réservoir.

3. Participants

Les participants suivants seront invités à prendre part à la rencontre (liste non exhaustive) :

- HCAVN
- Services techniques concernés
- Magistrats de la zone
- Représentants populations locales avec femmes et jeunes
- Autorités locales
- Responsables des Barrages Taoussa et Fomi
- ABN
- CNU-Niger, CNU-Guinée, CNU-Mali (CRUBN)
- Etc.

4. Méthodologie et programme provisoire

L'atelier propose une approche méthodologique en plénière, avec une séance en groupes, comme suit :

- Présentation de l'état des lieux du programme Kandadji par le HCAVN + discussions
- Présentation du projet GWI-Barrages + discussions
- Présentation des travaux par les consultants + discussions
- Elaboration en groupes et adoption en plénières des recommandations
- Projection du film du dialogue régional autour des grands barrages en Afrique de l'Ouest + discussions

5.2 Annexe 2: Agenda des travaux de l'atelier

Mercredi 27 Avril 2011

08 h 30 – 09 h 30

- Accueil des participants

09 h 30 – 10 h 00

- Cérémonies d'ouverture des travaux
 - Mot de bienvenue Maire ou Préfet de Tillabéry ;
 - Discours du représentant GWI-Barrages ;
 - Discours d'ouverture du Gouverneur de la région ;

10 h 00 – 10 h 30

- Pause café

10 h 30 – 11 h 00

- Formalités introductives
 - Rappel des modalités pratiques de l'atelier
 - Mise en place du présidium et des rapporteurs
 - Adoption de l'agenda des travaux
 - Introduction sur l'objectif et les résultats attendus de l'atelier

10 h 00 – 11 h 20

- Présentation Unité de gestion du programme Kandadji sur l'état d'avancement du programme (Où en est le programme ? comment se passe la préparation de la première phase de déplacement ? où en sont les recherches de fonds ?...)

11 h 20 – 11 h 35

- Présentation du projet GWI-Barrages : Etat d'avancement, mise en relation avec les recommandations de l'atelier de lancement en 2009 (Où en est le projet ? Quelles sont/seront les perspectives ? Faire passer le message sur les rôles à jouer attendus des communautés dans la mise en œuvre du projet pour créer un déclic et susciter l'engouement de celles-ci pour une participation active).

11 h 35 – 13 h 00

- Etude de base sur les conditions d'existence des populations de Kandadji,
- Discussions préliminaires

13 h 00 – 13 h 10

- Etude sur le partage des bénéfices issus de la vente de l'électricité de Kandadji

13 h 10 – 13 h 40

- Formation des acteurs judiciaires sur le processus d'expropriation pour cause d'utilité publique

13 h 40 – 14 h 10

- Discussions générales sur les rapports présentés

14 h 10 – 14 h 20

- Présentation par les facilitateurs de la trame des travaux de groupes

- Discussions générales
- Composition et installation des groupes de travail

14 h 20 – 15 h 30

- Pause déjeuné et prière

15 h 30 – 18 h 00

- Travaux en groupes
- Fin des travaux de la journée

Jeudi 28 Avril 2011

08 h 30 – 10 h 00

- Poursuite des travaux des groupes
- Discussions générales

10 h 00 – 10 h 30

- Pause café

10 h 30 – 14 h 30

- Présentation des travaux du groupe 2
- Présentation des travaux du groupe 3
- Présentation des travaux du groupe 1
- Discussions générales

14 h 30 – 16 h 00

- Pause café

16 h 00 – 17h 00

- Projection du film sur le dialogue régional autour des grandes infrastructures hydrauliques
- Présentation et adoption du projet de Communiqué final
- Discussions générales

17 h 00 – 17 h 30

- Cérémonies de clôture des travaux
 - Lecture du Communiqué final
 - Allocution de clôture des travaux par le gouverneur de la région
 - Fin de l'Atelier

5.3 Annexe 3 : Communiqué final de l'atelier

Atelier de restitution des études relatives au partage des bénéfices du futur barrage de Kandadji dans le cadre du projet GWI-Barrages

Tillabéri, 27-28 Avril 2011

Communiqué final

Les 27 et 28 Avril 2011, dans le cadre du projet GWI-Barrages, s'est tenu à Tillabéri dans la salle de réunion du gouvernorat de la région, l'atelier de restitution des études relatives au partage des bénéfices réalisées autour du futur barrage de Kandadji.

L'ouverture solennelle des travaux a été présidée par le Gouverneur de la Région de Tillabéri, entouré pour la circonstance d'un panel de personnalités dont le Secrétaire Général du Haut Commissariat à l'Aménagement de la Vallée du Niger (HCAVN), le Secrétaire Général de la Région de Tillabéri, le représentant de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), le Préfet du département de Tillabéri, l'Administratrice Déléguée de la Commune Urbaine de Tillabéri, le Chef de canton de Sakoira.

La cérémonie officielle a été successivement marquée par l'allocution de bienvenue de l'administratrice déléguée de la commune urbaine de Tillabéri, commune hôte de l'atelier, le discours introductif du représentant de l'UICN, puis l'allocution d'ouverture du Gouverneur de la région.

Ont pris part aux travaux de l'atelier :

- Les cadres du HCAVN ;
- Les représentants du comité technique de coordination du Programme Kandadji ;
- Les représentants de l'UICN ;
- Le représentant de l'ABN;
- Les autorités administratives et coutumières locales (chefs de cantons, de groupements, de villages et tribus) ;
- Les représentants des services techniques régionaux et départementaux concernés ;
- Les magistrats de la zone du barrage ;
- Les représentants des populations locales, notamment des femmes et des jeunes ;
- Les représentants de la société civile ;
- Les représentants des Barrages de Taoussa (Mali) et Fomi (Guinée);
- Les présidents des Coordinations Nationales des Usagers du Bassin du Niger du Niger (CNU-Niger), de Guinée (CNU-Guinée) et du Mali (CNU-Mali) représentant du reste la Coordination Régionale des Usagers du Bassin du Niger ;
- Les représentants du comité national des barrages

Dès la reprise des travaux après les cérémonies officielles d'ouverture, il a été procédé à la désignation et à la mise en place d'un présidium de séances pour conduire les travaux.

Celui-ci était composé de ;

- Président : Issa Boukary, Secrétaire Général du Gouvernorat ;
- 1^{er} Rapporteur : Seyboune Abdoulaye, Directeur Régional de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire ;
- 2^{ème} Rapporteur : Hamani Abdou, Secrétaire Permanent de la COFODEP de Téra ;
- 3^{ème} Rapporteur : Maman Sani Laouali, Représentant de l'ANDDH.

L'objectif principal de l'atelier a été de restituer aux partenaires et acteurs concernés nationaux et étrangers les différents travaux réalisés de 2009 à 2011 autour du barrage de Kandadji à l'initiative du projet GWI-Barrages, afin de proposer des pistes d'action pour accompagner la mise en œuvre du programme Kandadji et promouvoir l'implication des populations dans les différentes étapes de réalisation.

Au cours des deux jours de travaux, les participants à l'atelier se sont penchés tour à tour sur les questions suivantes:

1. La présentation de l'état des lieux du programme Kandadji ;
2. La présentation du projet GWI-Barrages ;
3. La présentation des rapports d'étude menés par les consultants à savoir
 - L'étude de base sur les conditions d'existence des populations de la zone du barrage de Kandadji ;
 - L'étude sur le partage des bénéfices issus de la vente de l'électricité du barrage de Kandadji ;
 - Le rapport de capitalisation du processus de formation des acteurs judiciaires sur le processus d'expropriation pour cause d'utilité publique ;
 - La plaquette d'information et de sensibilisation des acteurs sur le processus d'expropriation et d'indemnisation des populations affectées ;
4. la projection du film sur l'expérience du dialogue régional autour des grands barrages en Afrique de l'Ouest.

A l'issue de la présentation des différents travaux et les discussions préliminaires qui s'en sont suivies, trois groupes de travail se sont constitués pour prendre respectivement en charge les thématiques majeures suivantes :

- Le groupe 1 (Président : Saley Baoua SG Préfecture de Téra, Rapporteurs : Seyboune Abdoulaye DRAT/DC et Garba Adamou DRSP) s'est occupé des thèmes issus de la lecture du rapport de l'étude de base sur les conditions d'existence des populations de la zone du barrage de Kandadji. Il s'agit de :
 1. l'établissement d'une situation de référence ;
 2. l'appréciation de critères d'évaluation du niveau de vie des ménages ;
 3. la mise en place d'un Système d'Informations Géographiques sur les conditions d'existence des populations ;
 4. les conséquences environnementales, économiques, sociales, culturelles liées au barrage y compris les conséquences liées à l'expropriation pour cause d'utilité publique, le déplacement involontaire et la réinstallation des populations.
- Le groupe 2 (Président : Issoufou Ide SG/HCAVN, Rapporteur : Hamani Abdou SP COFODEP Téra) a travaillé sur les thèmes issus du rapport de l'étude sur le partage des bénéfices issus de la vente de l'électricité du barrage de Kandadji. Il s'agit de :
 1. le concept de service public et de délégation de service public ;
 2. la dimension du Partenariat Public Privé et ses implications dans la mise en œuvre du processus ;
 3. le schéma de financement et de mobilisation des ressources financières ;
 4. le sens et la portée de l'approche Build Own Operate and Transfer et ses implications dans la mise en œuvre du processus ;
 5. les modalités de constitution et de fonctionnement des Fonds de Subvention aux Investissements.
- Le groupe 3 (Président Saadou Aladoua, Président du Tribunal de Grande Instance de Tillabey, Rapporteur : Maman Sani Laouali, représentant ANDDH) a pris en charge des thèmes tirés du rapport de l'étude de base sur les conditions d'existence des populations

de la zone du barrage de Kandadji, du rapport d'étude sur le partage des bénéfices issus de la vente de l'électricité du barrage de Kandadji et du rapport de capitalisation du processus de formation des acteurs judiciaires sur le processus d'expropriation pour cause d'utilité publique. Il s'agit de :

1. le statut des terres aménagées et les modalités de leur gestion ;
2. les modalités de mise en œuvre des redevances de l'Etat au profit des collectivités ;
3. les modalités de mise en place de l'Accord Etat - Société privée – Collectivités territoriales - Populations ;
4. le rôle des différents acteurs dans la mise en œuvre des modalités d'expropriation pour cause d'utilité publique.

A l'issue des deux jours de travaux qui se sont déroulés en trois sessions plénières et deux sessions en groupes bouclées par la projection du film sur l'expérience du dialogue régional autour des grands barrages en Afrique de l'Ouest, les participants à l'atelier ont formulé les recommandations suivantes :

➤ **Au Haut Commissariat à l'Aménagement de la Vallée du Niger et à ses partenaires :**

1. S'inspirer des indicateurs et critères de la stratégie de Développement et de Réduction de la Pauvreté (SDRP) et de la Stratégie de Développement Rural (SDR) pour établir une situation de référence du niveau de vie des futures populations affectées et faire le lien avec les indicateurs de perception du bien-être des populations établis dans l'étude de base du consultant en vue de mettre en place les mécanismes adéquats de suivi pour évaluer l'impact de la réalisation du barrage sur les conditions d'existence des populations ;
2. Accélérer la mise en œuvre efficace des activités prévues dans les différents plans tels que le PGES ou Plan de Gestion Environnemental et Social, le PDL ou Plan de Développement Local, le PR ou Plan de Réinstallation avec une implication accrue des populations et de la société civile ;
3. Renforcer de façon opérationnelle le dialogue entre tous les acteurs (administration, pouvoirs publics, élus locaux et nationaux, populations affectées par le barrage de Kandadji, comités P-KRESMIN, etc.) afin de sensibiliser les différentes parties concernées sur le partage des bénéfices dans le cas de l'expropriation, du déplacement involontaire et de la réinstallation des populations concernées ;
4. Contribuer au renforcement de capacités des comités villageois P-KRESMIN par la formation, l'information et la sensibilisation et leur accompagnement tout au long du processus de mise en œuvre du programme Kandadji (organisation de rencontres périodiques régulières, établissement de PV des réunions) ;
5. S'inspirer de l'expérience en matière de statut et de gestion des AHA au Niger et de barrages des autres pays pour une relecture de la loi portant sur le statut des terres aménagées par la puissance publique ;
6. Veiller à la mise en œuvre d'une structure adéquate de gestion de la retenue de Kandadji qui prenne en compte l'usage multiple des ressources naturelles et le partage équitable des bénéfices et implique les populations dans la satisfaction de leurs besoins ;
7. Privilégier autant que faire se peut, les populations affectées par le Programme, dans l'attribution des terres aménagées à titre de mesures compensatoires et

accompagner ce processus par un appui technique et matériel à ces populations en vue de la mise en valeur adéquate de ces espaces ;

8. Veiller à ce que la construction du barrage contribue à l'amélioration de la qualité et des conditions de vie des populations démunies, notamment pour les jeunes par la création d'emplois temporaires et permanents de manœuvres, techniciens, autres activités induites par la construction du barrage pendant la période des travaux et après par le développement des activités génératrices de revenus (AGR) en faveur des femmes ;

➤ **Au gouvernement**

9. Tirant les leçons de certaines mauvaises expériences vécues dans certains domaines, notamment celui de l'eau, dans la gestion du service public et de la délégation du service public, veiller à la mise en application effective de toutes les clauses et procédures prévues par les textes en vigueur, notamment celles de la loi 2003-004 du 31 Janvier 2003 portant Code de l'électricité qui définissent le service public comme la mission de garantir un approvisionnement permanent et continu pour la sécurisation de la fourniture en énergie électrique dans les meilleures conditions de qualité et de prix et assurer le respect des principes d'égalité de traitement et d'accès aux services de l'électricité sur l'ensemble du territoire ;
10. Entretenir une large campagne d'information et de sensibilisation des acteurs quant au sens, aux implications et aux enjeux liés au service public dans la fourniture de l'énergie électrique ;
11. Faire efficacement jouer à l'Autorité de Régulation Multisectorielle sa mission de contrôle régalien, notamment pour ce qui est de veiller à l'équilibre économique et financier du secteur de l'énergie électrique, préserver les conditions économiques nécessaires à sa viabilité et sauvegarder les intérêts des consommateurs en assurant la protection de leurs droits pour ce qui concerne le prix, la fourniture et la qualité de l'énergie électrique ;
12. Considérant les nombreux avantages liés au partenariat public privé qui offre l'opportunité de réduction des coûts d'investissement pour l'Etat, de prospecter toutes les possibilités de partenariat et de retenir celles qui présentent les meilleures garanties d'un investissement sûr, fiable et durable pour le pays ;
13. Instituer un prélèvement de 2 à 3 % des bénéfices tirés de la vente de l'électricité de la centrale de Kandadji pour alimenter un fonds d'investissement au profit des communautés locales affectées selon une clef de répartition qui prenne en compte les différents niveaux de collectivités territoriales bénéficiaires et les exigences liées à la solidarité nationale. Cette opportunité de financement ne devrait en aucun cas soustraire l'Etat de son devoir de pourvoir à des financements additionnels au profit des mêmes populations ;
14. Prévoir un dispositif participatif et inclusif de gestion et de suivi évaluation des fonds affectés aux communautés locales aux fins de garantir la transparence et la bonne gestion dans l'utilisation des ressources mises à la disposition des populations ;
15. Veiller à la formation des cadres et conseillers élus des collectivités territoriales de la zone en vue de la conception et de la mise en œuvre des Plans de Développement Communal qui prennent en compte les retombées positives de l'exploitation du

barrage dans le cadre du partage des bénéfices et de l'amélioration du bien être des populations ;

16. Dans la perspective de concevoir les meilleurs rapports possibles avec les autres acteurs de la gestion du bassin, bien définir la place et le rôle des collectivités locales et des autorités coutumières dans le montage prévu pour la gestion des ouvrages ;
17. Encourager la mise en commun des moyens par le biais de l'intercommunalité pour une gestion optimale des ressources mises à la disposition des collectivités territoriales.

Fait à Tillabéri, le 28 Avril 2011

L'Atelier

5.4 Annexe 4 : Les travaux de groupe

Travaux groupe n°1

Thèmes :

1. l'établissement d'une situation de référence
2. l'appréciation de critères d'évaluation du niveau économique des ménages ;
3. la mise en place d'un système d'Informations Géographiques sur les conditions d'existence des populations ;
4. les conséquences environnementales économiques ; sociales, culturelles liées au barrage y compris les conséquences liées à l'expropriation pour cause d'utilité publique, le déplacement involontaire et la réinstallation des populations

Bureau de séance :

Président :	Saley Baouna	SG Préfecture de Téra
Rapporteurs :	Seyboune Abdoulaye	DRAT/DC
	Garba Adamou	DRSP

Les membres du groupe ont d'abord procédé à la lecture des TDRs et ont eu des échanges avec le consultant qui a tenu à donner un certain nombre de précisions par rapport au mandat du groupe.

Les membres du groupe ont par la suite procédé à un tour de table pour avoir une compréhension commune des thèmes et après un débat intense ont eu à formuler les recommandations suivantes :

Thèmes 1 et 2

- S'inspirer des indicateurs de la (SDRP : Stratégie de Développement Accéléré et de Réduction de La Pauvreté) et de la (SDR : Stratégie de Développement Rural) pour établir la situation de référence et trouver un mécanisme pour faire un lien avec les indicateurs de perception de la vulnérabilité formulés dans le document de l'étude en vue de leur suivi
- Renforcer le dialogue entre acteurs du programme aux différents niveaux (régional, départemental, local)

Thème 3

- 3 spatialiser les degrés de vulnérabilité par village en vue d'assurer un meilleur suivi des conditions d'existence des populations dans le temps et dans l'espace en tenant compte de la base de données existante au niveau du HCAVN

Thème 4

- Accélérer la mise en œuvre efficace des activités prévues dans les différents plans (PGES : plan de gestion environnemental et social) ;(PDL : plan de développement local) ; (PR : plan de réinstallation) avec une implication accrue des populations.
- Renforcer les capacités des comités P KRESMIN par la formation, l'information et la sensibilisation et leur accompagnement à long terme (PV de réunions périodiques, rencontres périodiques)

Travaux groupe n°2

Mission assignée aux groupes

Le groupe 2 avait comme termes de référence de réfléchir sur les thèmes suivants issus de la lecture croisée du rapport de l'étude sur le partage des bénéfices issus de la vente de l'électricité de Kandadji. Il s'agit de :

1. le concept de service public et de délégation de service public ;
2. la dimension du Partenariat Public Privé et ses implications dans la mise en œuvre du processus ;
3. le schéma de financement et de mobilisation des ressources financières ;
4. le sens et la portée de l'approche Build Own Operate and Transfer et ses implications dans la mise en œuvre du processus ;
5. les modalités de constitution et de fonctionnement du Fonds de Spécial d'Investissement.

Méthodologie des travaux du groupe

Les travaux du groupe ont été facilités par

Un président	Idé Issoufou	SG/HCAVN
Un Rapporteur	Hamani Abdou	SP Cofodep Téra
Un facilitateur	Abdoul Karim Mamalo	Facilitateur de l'atelier
Un consultant	Maina Boukar	Auteur du rapport d'étude

Après les explications fournies par le consultant et le facilitateur sur le contenu de chaque question ainsi que ses tenants et aboutissants dans le cadre de la production et de la vente de l'énergie électrique à partir de la centrale de Kandadji, les participants ont suivi la lecture de certaines dispositions de la loi portant Code de l'électricité au Niger et ont procédé à la formulation des recommandations suivantes :

Sujets de préoccupation	Recommandations
1. Concept de service public et délégation de service public	<p>1. Tirant les leçons de certaines mauvaises expériences vécues dans certains domaines, notamment celui de l'eau, dans la gestion du service public et de la délégation du service public, le groupe recommande aux différents acteurs parties de veiller à la mise en application effective de toutes les clauses et procédures prévues par les textes en vigueur, notamment celles de la loi 2003-004 du 31 Janvier 2004 portant Code de l'électricité qui définissent le service public comme la mission de garantir un approvisionnement permanent et continu pour la sécurisation de la fourniture en énergie électrique dans les meilleures conditions de qualité et de prix et assurer le respect des principes d'égalité de traitement et d'accès aux services de l'électricité sur l'ensemble du territoire.</p> <p>2. Faire efficacement jouer à l'Autorité de Régulation Multisectorielle sa mission de contrôle régalién, notamment pour ce qui est de veiller à l'équilibre économique et financier du secteur de l'énergie électrique, préserver les conditions économiques nécessaires à sa viabilité et sauvegarder les intérêts des consommateurs en assurant la protection de leurs droits pour ce qui concerne le prix, la fourniture et la qualité de l'énergie électrique ;</p>

	3. Une large campagne d'information et de sensibilisation des acteurs quant au sens, aux implications et aux enjeux liés au service public dans la fourniture de l'énergie électrique.
Partenariat Public Privé	4. Considérant les nombreux avantages liés au partenariat public privé qui offre l'opportunité de réduction des coûts d'investissement pour l'Etat, le groupe recommande de prospecter toutes les possibilités de partenariat et de retenir celles qui présentent les meilleures garanties d'un investissement sûr, fiable et durable pour le pays.
Schéma de financement et de mobilisation des ressources financières	5. Affecter au profit des populations locales une partie des bénéfices liés à la vente de l'électricité de Kandadji selon une clef de répartition qui prenne en compte les différents niveaux de collectivités territoriales bénéficiaires et les exigences liées à la solidarité nationale
	6. Encourager la mise en commun des moyens par le biais de l'intercommunalité pour une gestion optimale des ressources mises à la disposition des collectivités territoriales
Build Own Operate and Transfer	7. Le groupe recommande le renforcement des capacités de l'Etat et des communautés riveraines à jouer leur rôle de souveraineté dans le processus de négociations et d'exploitation avec les partenaires aux fins de leur garantir toutes les prérogatives de maîtrise d'ouvrage dans l'intérêt supérieur du pays
Modalités de constitution et de fonctionnement du Fonds Spécial d'Investissement	8. Instituer un prélèvement de 2 à 3 pour cents des bénéfices tirés de la vente de l'électricité de Kandadji pour alimenter les fonds d'investissement au profit de communautés locales affectées. Cette opportunité de financement ne devrait en aucun cas soustraire l'Etat de son devoir de pourvoir à des financements additionnels au profit des mêmes populations.
	9. Prévoir un dispositif participatif et inclusif de gestion et de suivi évaluation des fonds affectés aux communautés locales aux fins de garantir la transparence et la bonne gestion dans leur gestion des ressources mises à la disposition des populations

Travaux groupe n°3

Bureau de séance

Président : Saadou Aladoua, Président du Tribunal régional et juge d'expropriation

Rapporteur : Mahaman Laouali Moussa

Thèmes

1. Le statut des terres aménagées et les modalités de leur gestion

- La loi N°60-28 du 28 mai 1960 portant régime juridique des terres aménagées par l'état pas adaptée aux terres qui seront aménagées dans le cadre du barrage de Kandadji ;
 - La nécessité d'élaborer de nouveaux textes adaptés au contexte de Kandadji
 - Dans le processus d'élaboration du nouveau texte recueillir l'avis des populations
 - Le principe d'inaliénabilité de la terre doit être consacré dans le statut des terres aménagées
2. Le contenu et modalités de mise en œuvre des redevances de l'Etat aux collectivités
- le prélèvement des redevances doit s'opérer au niveau de la structure productive d'électricité et non celle qui la distribue
 - dans les redevances versées aux collectivités, orienter dans les dépenses d'investissement au profit des communautés de base
 - prévoir des mécanismes de recours pour les collectivités en cas de manquement de la part de la structure productrice d'électricité
 - prévoir un dispositif régional pour le contrôle de l'utilisation des fonds alloués aux collectivités en impliquant la société civile locale
3. Les modalités de mise en place de l'accord Etat-sociétés privées –collectivités territoriales –populations
- Mener une réflexion visant à mettre en place un dispositif de gestion du barrage tenant compte des vocations et des acteurs avant la fin de la réalisation de l'ouvrage
4. Rôle des différents acteurs dans la mise en œuvre des modalités d'expropriation pour cause d'utilité publique

Comme acteurs identifiés

- l'Etat et ses démembrements
- les autorités administratives, coutumières,
- la police et la gendarmerie
- la société civile locale
- la commission de conciliation
- les structures chargées de conduire l'expropriation

Le rôle de tous les acteurs est déjà défini par la loi :

- Impliquer la société civile à tous les niveaux dans toutes les activités d'information et de sensibilisation des populations
- Renforcer les capacités de la société civile locale pour lui permettre de jouer un rôle important

5.5 Annexe 5 : Communiqué final de l'atelier sur le partage des bénéfices (avril 2009)

Atelier Régional d'échanges sur le Partage des bénéfices et la gestion des réservoirs en Afrique de l'Ouest.

Niamey, du 23 au 24 Avril 2009



COMMUNIQUE FINAL

Les 23 et 24 Avril 2009 s'est tenu dans la salle de réunion du Secrétariat Exécutif de l'Autorité du Bassin du Niger (ABN), l'atelier régional sur le Partage des bénéfices et la gestion des réservoirs en Afrique de l'Ouest, placé sous le patronage du Ministre de l'Hydraulique de la République du Niger, Ministre de tutelle de l'ABN.

Etaient présents, les coordonnateurs des Structures Focales Nationales des pays membres de l'ABN :

- Le Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Niger, Nigeria, et le Tchad.

Etaient également présents, les Maires des Communes rurales d'Ayorou, de Dessa et du Gorouol et les représentants du Haut Commissariat à l'Aménagement de la Vallée du Niger (HCAVN), des Ministères techniques, du Partenariat National de l'Eau du Niger, de la société civile, de l'Union Mondiale pour la Conservation de la Nature (UICN), de l'Institut International pour l'Environnement et le Développement (IIED), de la Mission d'étude et d'aménagement pour le développement du Nord (MEADEN), Electricity development corporation (EDC) du CAMEROUN et les cadres du Secrétariat Exécutif de l'ABN.

L'atelier a abordé en trois sessions, les principaux thèmes suivants :

- Le partage des bénéfices autour des grands barrages ;
- L'analyse de la gestion des bénéfices autour de la future retenue de Kandadji ;
- La gestion des réservoirs en Afrique de l'Ouest – les enjeux institutionnels.

Les débats qui ont suivi la série des dix communications ont porté sur les points essentiels suivants :

1. Le partage des bénéfices autour des barrages en Afrique de l'Ouest et Centrale ;
2. Le partage des bénéfices autour du futur barrage de Kandadji ;

3. Les mécanismes de partage de bénéfices transfrontaliers au sein du Bassin du Niger ;
4. La participation de la société civile ;
5. La gestion des réservoirs (institutionnelle).

A l'issue des travaux, les participants à cet atelier ont formulé les recommandations suivantes :

Au Haut Commissariat à l'Aménagement de la Vallée du Niger :

1. de renforcer l'information et la communication envers les populations affectées par le barrage de Kandadji. ;
2. de porter une attention particulière à la démarche juridique en faveur du barrage de Kandadji qui permettra l'expropriation et la compensation des terres aux populations affectées, et de partager cette expérience avec l'ABN ;
3. de continuer la réflexion pour la mise en place d'une structure de gestion de la retenue de Kandadji afin d'assurer l'usage multiple des ressources naturelles, la résolution des conflits éventuels et le partage équitable des bénéfices.

A l'Autorité du Bassin du Niger (ABN) :

1. de poursuivre la diffusion à tous les niveaux, des acquis politiques et institutionnels atteints par consensus au cours de la mise en œuvre de la Vision Partagée;
2. d'accélérer la réalisation de l'étude sur le partage des coûts et bénéfices liés aux infrastructures à caractère commun et ou transfrontalier, conformément à la décision N° 1 du huitième Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'ABN tenu à Niamey le 30 Avril 2008.
3. d'impliquer davantage la société civile et les personnes affectées par les projets dans les processus de développement et de gestion des barrages ;
4. de s'assurer que les barrages du programme d'investissement disposent d'une structure représentative des parties prenantes pour une gestion de l'ouvrage et de la retenue dans le sous-bassin en vue d'un meilleur partage des bénéfices ;
5. de veiller à la mise en place d'un plan d'alerte précoce des crues pour chaque barrage
6. de suivre la mise en œuvre des PDL développés au niveau des futurs barrages de Kandadji, de Taoussa et de Fomi afin de promouvoir l'échange d'expériences concernant les nouvelles opportunités de partage des bénéfices et la réinsertion des populations ;
7. de faire en sorte que les moyens d'existence des populations affectées par les projets (PAP) soient améliorés suite à la réalisation des barrages ;
8. de réfléchir sur la faisabilité et les modalités pratiques pour le partage des revenus des projets avec les parties prenantes.

Fait à Niamey, le 24 Avril 2009
L'atelier

5.6 Annexe 6 : Liste des participants de l'atelier de Tillabéri

N°	NOMS ET PRENOMS	TITRES	LOCALITES	ADRESSES/CONTACT
1	Elh Ibrahim Beidou	Prdt CNU/Niger	Niamey	90045697
2	Kalifa Hamado	AD	Bankilaré	96296057
3	Saley Baouma	SG/Préf	Téra	96466617
4	Jean Edouard Sagno	Prdt CNU/Guinée	Guinée	(+224)62468311
5	Barry Boubacar	ABN	Niamey	boubacar@yahoo.fr
6	Nouridine Z Touré	Prd CNU	Gao (Mali)	nouradhine@yahoo.fr
7	Adamou Kimba	AD	Goroual	96895537
8	Halido Abdoulaye	CNB	Niamey	90325465
9	Karim Dembélé	DG	AAT/ Mali	karimdembele@orangemali.net
10	Seyni Moussa	D-UEP	Tillabéri	96880755
11	Fadiga Alkaly Abouba	Projet Fomi	Guinée	Kaly-Fadiga@yahoo.fr
12	Malan Issa Rabiou	ONG CODDAE	Niamey	rabioumi@yahoo.fr
13	Gabeye Assoumane	DRGR/Tila	Tillabéri	Assoumanegabey@yahoo.fr
14	Seyboune Abdoulaye	DRAT/DC	Tillabéri	aseyboume@yahoo.fr
15	Midou Mariama	E/UCPK	Tillabéri	90639488 marimidoutar@hotmail.com
16	Kimba Garba	DRSP	Tillabéri	dayazigarb@yahoo.fr
17	Mhaman Moussa	CT/ANDDH	Tillabéri	Naatamou69@yahoo.fr 96960737
18	Anifa Soumana	OXFAM	Niamey	AnifaS@oxfam.qc.c
19	Abdoulaye Beydou	ADC Plan Niger	Tilaberi	beydouabdoulaye@yahoo.fr
20	Hamani Abdou	SP/COFODEP	Tera	96962090
21	Sani Dan Douma	MME/DGE/DE	Niamey	mariddouma@yahoo.fr 96263391
22	Kadri Elh. Saibou	Re Kandadji	Kandadji	96586770
23	Mousa Ouma	conseiller	Ayorou	96587005
24	Yeya Teko	Chef village	Kandadji	96427398

25	Mohamed Alhassane	Chef village	Gabou	90224050
26	Abdoulaye Bambou	Rep Gabou	Gabou	96196067
27	Mohamed Karimou	Chef village Sanguilé	Sanguilé	
28	Moussa Naway	Rep Sanguilé	Sanguilé	
29	Djigo Amaud	Re Gabou	Gabou	
30	Hali Djigarey	Re Sanguilé	Sanguilé	
31	Nafissatou Tahirou	Rte Kandadji	Kandadji	
32	Mahamane Idrissa	CNU Niger	Niamey	Kantiti2007@yahoo.fr
33	Saley Baora	SG/Tera	Téra	
34	Abdoulkarim Hamidou	SP/COFODE P/Tila	Tillabéri	
35	Adama Amadou	Elu local	Ayorou	96251381
36	Saidou Insa	DREIA	Tillabéri	98792718
37	Abdoulaye Beidou	Plan/Niger	Tillabéri	90526541
38	Alhassane Seidou	DRME/Tilla	Tillabéri	alhassaneseidou@yahoo.fr 96992778 / 90579658
39	Abdoulkarim Mamalo	Facilitateur	Niamey	97725858
40	Amadou Bachir	Coord atelier	Zinder	bachir.amadou@yahoo.fr
41	Saadou Aladoua	Pdt TGI/Tila	Tillabéri	96995079
42	Moussa Assoumane	UICN/Niger	Niamey	Moussa.ASSOUMANE@iucn.org 943287818
43	Jérôme Koundouno	Coord. Rég. GWI- Barrages	Ouagadougou	Jerome.KOUNDOUNO@iucn.org
44	Mourtala Sani Bako	HCAVN	Tillabéri	mourtala_s@yahoo.fr
45	Hachimou Ibrah	HCAVN	Niamey	Hibrah2000@yahoo.fr
46	Ide Seydou	SG/HCAVN	Niamey	idissouf@yahoo.fr 96966633
47	Idrissa Djaouga	HCAVN	Niamey	Idrissa.diaouga@yahoo.com
48	Hamadou Midou	HCAVN	Niamey	

49	Idi Léko	Code Rural	Niamey	Idi_leko@yahoo.fr
50	Issa Boukari	SG/Grat/Til	Tillabéri	
51	Akmadou Maman	Prefet /Tilla	Tillabéri	
52	Amirou Elbachir Yacouba	Chef Canton Ayorou	Ayorou	
53	Mawala Mougaya	Chef Canton Bibiyargou	Bibiyargou	96574592
54	Amadou Harandé	Chef Canton Dessa	Dessa	
55	Almoumine Boula	Chef Canton Bankilare	Bankilaré	
56	Amirou Kassoum Boureima	Chef Canton Goroual	Goroual	
57	Doulla	D R Envir/Tilla	Tillabéri	